

Compte-rendu du conseil d'UFR du 16 juin 2011

Ordre du jour :

- Informations du directeur
- Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- Proposition de création d'enseignants référents en 1ere année
- Régulation du nombre de cours ouverts en M2R
- Nominations de responsables pédagogiques :
- Projet d'accord de double diplôme de licence avec l'Université de Galatasaray
- Ouverture du parcours Management du Design du M2P Produits culturels
- Modifications marginales de maquettes
- Organisation d'une deuxième réunion du jury de fin d'année en M2R
- Modification de la composition du conseil suite à une démission
- Approbation du cahier des charges de la commission communication
- Questions diverses

Étaient présents :

Alexandre Abdelaziz

Délila Allam

Elda André

Jean-Claude Berthélemy

Christophe Boucher (procuration à Gunther Capelle-Blancard après 16 heures)

Gunther Capelle-Blancard

Matthieu Crozet

Jean Dellemotte (procuration à Corinne Perraudin à partir de 16h)

François Gardes

Isabelle Hirtzlin

Pierre Kopp

Stéphanie Laguérodié (procuration à Nadine Thévenot à partir de 16h)

André Lapidus

Claude Ménard

Michèle Moerman

Corinne Perraudin

Pierre-Charles Pradier (procuration à François Gardes à partir de 17h)

Katheline Schubert

Nadine Thevenot

Patricia Vornetti

Sarah Zerbib

Représentés :

Elisabeth Cudeville (procuration à Nadine Thévenot)

Sylvie Villa (procuration à Sarah Zerbib)

Invitées :

Sylviane Boissinot

Nathalie Sigot

La réunion commence à 14h10.

- **Informations du directeur**

Le Directeur informe le conseil des derniers recrutements de Professeurs (Hyppolyte d'Albis, Agnès Benassy, Stéphane Gauthier et Sandra Poncet, de Maîtres de Conférences (Jean-François Caulier, Margherita Comola et Angela Luci) et d'ATER.

Pour répondre à des questions sur l'affectation des ATERs et Doctorants contractuels aux différents TD, Jean-Claude Berthélemy précise qu'il orientera leurs services d'enseignement en tenant compte à la fois de leurs vœux et des besoins de l'UFR. Comme les années passées, l'UFR financera une part significative des missions complémentaires de doctorants contractuels avec ses ressources propres, et Jean-Claude Berthélemy considère normal que cet effort financier de la part de l'UFR soit entièrement dédié à satisfaire les besoins en enseignement de l'UFR.

Le Directeur annonce la tenue, le 20 juin prochain, de la deuxième phase du dialogue de gestion de l'UFR avec les services centraux concernés. Il indique qu'à cette occasion il apparaît que la norme souhaitable de remplissage des cours est de au moins 10 étudiants par cours. Il existe encore un certain nombre de cours, notamment en M2, qui ont des effectifs inférieurs et il faudra donc s'attendre dans l'avenir à faire des efforts dans ce domaine.

- **Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Le compte-rendu du conseil du 31 mars 2011 est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions (19 voix pour)

- **Proposition de création d'enseignants référents en 1ère année**

Jean-Claude Berthélemy introduit le projet, qui est présenté en détail en annexe 1. Ce projet vise à faire en sorte que chaque étudiant de première année ait un enseignant référent qui sera son interlocuteur direct pour résoudre les difficultés d'ordre général dans le déroulement de sa scolarité. L'enseignant référent surveillera aussi les résultats de contrôle continu des étudiants dont il a la charge, de sorte à pouvoir intervenir en amont en cas de difficultés avérées. Il participera aussi aux jurys de fin de semestre. Il rendra compte sur les cas difficiles au directeur des études L1/L2 (actuellement Nicolas Canry) qui convoquera au 2^{ème} semestre comme il l'a fait en 2011 les étudiants en échec.

Jean-Claude Berthélemy rappelle que la question de l'équilibre des ressources et des emplois doit être prise en considération étant donné que même si le coût de cette mesure ne sera pas financé sur le budget propre de l'UFR elle aura un coût pour l'Université. Par ailleurs, cette mesure pourrait réduire le nombre d'heures statutaires disponibles pour assurer des TD. Il rappelle donc dans son préambule que cette mesure ne peut pas être complètement dissociée de celle visant à faire des économies sur les services en réduisant le nombre de cours à faible effectif (point suivant de l'ordre du jour).

Par rapport au texte initial, Jean-Claude Berthélemy ajoute la proposition d'étendre ce système aux étudiants en Régime aménagé, pour qui l'année de RA qui combine la L1 et la L2 est de fait leur première année d'études d'économie à l'Université.

La rétribution (sur le budget des primes et décharges voté par le CA) sera de 18 HETD pour être référent de 3 groupes de TD (2 groupes en RA, pour lesquels le référent jouera aussi le rôle de coordinateur du RA). Pour être enseignant référent d'un groupe d'étudiant, il faut les connaître, et pour cela l'enseignant référent fera le TD d'(au moins) une matière du premier semestre pour le groupe concerné.

Pour répondre à une demande de Corinne Perraudin, la formule 18 HETD pour être référent de 3 groupes de TD pourra être généralisée à 12 HETD pour être référent de 2 groupes de TD.

Alexandre Abdelaziz demande si ce dispositif pourrait être étendu à la L2 et la L3. Jean-Claude Berthélemy répond que, compte tenu du coût élevé et du caractère expérimental de ce dispositif, on s'en tiendra pour l'instant à la L1 (plus le RA) et que la question sera de nouveau examinée après évaluation de 2 ou 3 années de fonctionnement.

Matthieu Crozet pose la question des devoirs des étudiants vis-à-vis de leurs référents. Jean-Claude Berthélemy répond que le suivi par les enseignants référents servira aussi à l'évaluation de leurs demandes éventuelles de dérogation à la règle des 3 inscriptions et qu'ils devront se rendre à toute convocation de la part du directeur des études L1/L2. Le non respect de ces convocations par un étudiant entraînera qu'aucune dérogation ne lui sera accordée quels qu'en soient les motifs.

Isabelle Hirtzlin suggère que l'on aménage dans l'emploi du temps 30 mn de battement après le TD d'un enseignant référent pour faciliter ses échanges avec les étudiants. Jean-Claude Berthélemy et Sylviane Boissinot répondent qu'il est difficile de s'y en gager dans l'absolu compte tenu des contraintes et de la complexité du planning, mais que l'UFR essaiera d'en tenir compte.

La proposition, assortie des amendements précités, est votée par 21 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

- **Régulation du nombre de cours ouverts en M2R**

Jean-Claude Berthélemy propose de réduire le nombre de cours en M2R, qui sont les principaux diplômes dans lesquels on trouve des cours à faible effectif.

Il rappelle que deux réunions des responsables de mention ont montré qu'il y avait des marges de manœuvre en la matière, compte tenu de l'existence de cours à faible effectif, et du taux d'encadrement moyen (nombre d'enseignants chargés de 18h de cours/étudiant). Le précédent conseil d'UFR a été tenu informé de ces discussions.

Il considère que la règle utilisée précédemment, qui consistait à décider la fermeture des cours à moins de 5 étudiants a atteint ses limites, pour trois raisons. En dehors du fait qu'il s'agit d'une règle manipulable, sa mise en application est presque impossible étant donné que l'on ne connaît que un mois après le début de chaque semestre les inscriptions pédagogiques définitives.

Il propose donc que la régulation du nombre de cours ouverts en M2R soit faite par vote du conseil d'UFR, éclairé par les discussions tenues en réunions de responsables de mentions.

La proposition suivante est faite pour l'année 2011-2012 (en équivalent-cours de 18h, un cours mutualisé étant compté pour moitié) :

Economie appliquée : -3

Epistémologie, méthodes et théories : -2

ETE : -2,5

Mondialisation : -1,5

Les autres M2R devront respecter une croissance zéro de leurs nombres de cours.

Enfin, la situation sera réévaluée chaque année, au vu notamment de l'évolution des effectifs inscrits pédagogiquement dans les M2R.

Au cours débat, des conseillers regrettent que les statistiques précises des effectifs par cours et de comparaison du nombre de cours par étudiant ne soient pas présentées au Conseil d'UFR. Jean-Claude Berthélemy indique que ces données ont été fournies aux directeurs de mentions lors des deux réunions précitées, mais qu'il n'a pas réussi à converger dans sa discussion avec le directeur de l'une des mentions qui est revenu après chaque ré-évaluation avec de nouvelles demandes de changement de l'évaluation. Il espère arriver les années suivantes à établir, avec la coopération des intéressés, plus de clarté dans les cours qui sont ou non à la charge de l'UFR dans les différents M2R, de sorte à pouvoir fournir au conseil d'UFR en temps utile des données exemptes de toute contestation.

Antoine d'Autume et Katheline Schubert considèrent que les demandes faites au Master ETE sont excessives et que la mesure proposée risque de nuire à la qualité scientifique de cette formation.

Jean-Claude Berthélemy répond que compte tenu du nombre très élevé d'options dans le Master ETE le taux d'encadrement des étudiants du Master ETE restera très favorable comparé aux autres M2R. Il rappelle aussi que d'autres Masters se voient demander des demandes de réduction proportionnellement bien plus élevées sans pour autant émettre de contestation de la mesure proposée. Pour lui, la mesure proposée n'est pas, il s'en faut de beaucoup, défavorable au Master ETE. A cette occasion, Jean-Claude Berthélemy réaffirme que le Master ETE constitue de son point de vue une pièce essentielle de la politique de formation de l'UFR en master recherche.

La mesure proposée est mise aux voix et votée par 16 voix pour, 5 abstentions, et 2 voix contre.

- **Nominations de responsables pédagogiques :**

Compte tenu de différents changements individuels, plusieurs responsables pédagogiques doivent être nommés :

M2P Commerce international

Suite au départ en retraite de Serge Belloir, il est proposé de nommer Matthieu Crozet comme directeur de ce Master, et de nommer Gabriel Grosjean (MAST) comme directeur adjoint

M2R Economie de la mondialisation

Suite à la démission de Fabrizio Coricelli de cette fonction, il est proposé de nommer Sandra Poncet, professeur nouvellement élue à Paris 1, directrice de ce Master.

Mention de Master Economie internationale et globalisation

Suite à la démission de Fabrizio Coricelli de cette fonction, il est proposé de nommer Matthieu Crozet comme directeur de cette mention de Master.

M2R Histoire de la Pensée Economique

Il est proposé de nommer Jérôme de Boyer des Roches directeur du M2R HPE en remplacement de Nathalie Sigot.

Fonction de délégué aux relations internationales

Suite au départ en détachement pour trois ans de Lorenzo Cassi, il est proposé de nommer Claude Ménard comme délégué aux relations internationales de l'UFR.

Le conseil a reçu une « profession de foi » de Claude Ménard exposant ses intentions dans cette fonction). Le conseil est par ailleurs informé que 4 autres enseignants chercheurs (Angelo Cecchi, Léo Dayan, Carine Staropoli, Marie-Anne Valfort) ont manifesté leur intérêt pour la fonction et que la proposition qui est faite l'est après discussion approfondie avec les intéressés.

Pour les responsables de spécialité et de mention, le conseil vote les nominations sont approuvées à l'unanimité.

Pour la nomination du délégué aux relations internationales, un vote à bulletins secrets est organisé sur la proposition de nommer Claude Ménard, qui est votée par 20 voix pour et 3 bulletins nuls.

- **Projet d'accord de double diplôme de licence avec l'Université de Galatasaray**

Ce projet permettra à des étudiants de Galatasaray d'obtenir la L3 d'économie de Paris 1 par validation de leurs cours suivis dans cette université. Le projet de texte de l'accord est disponible en annexe 2. Ce texte est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Ouverture du parcours Management du Design du M2P Produits culturels**

Il s'agit de la mise en œuvre du M2 d'un parcours déjà ouvert en M1. Le texte explicatif, destiné à être soumis au CEVU, est disponible en annexe 3. Il est approuvé à l'unanimité.

- **Modifications marginales de maquettes :**

Licence d'Economie

Il est proposé de séparer les matières « préparation au C2I » et « Culture générale » au S2, chacune étant alors créditée de 1 ECTS.

Il est par ailleurs proposé d'inverser deux options qui n'avaient pas été ouvertes en 2010/2011 et le seront en 2011/2012 : mathématiques avancées (avancée au S5) et histoire économique (reportée au S6).

Ces changements sont adoptés à l'unanimité.

PSME

Il est proposé de remplacer le cours optionnel de Health Economics au S2 par un cours de Population Economics.

Ce changement est adopté à l'unanimité moins une voix contre.

- Organisation d'une deuxième réunion du jury de fin d'année en M2R

Un certain nombre d'étudiants ne pourront pas être déclarés admis au M2R en juin, pour les raisons suivantes :

- étudiants faisant un stage d'été, pour qui on ne peut pas valider la convention de stage s'ils sont déjà admis à leur M2
- étudiants n'ayant pas réussi à déposer leur mémoire temps

Il est proposé, pour répondre à ces cas particuliers, de réunir de nouveau les jurys d'admission de M2R, au plus tard le 30 septembre.

A titre exceptionnel compte tenu du fait que, malgré les rappels précoces et répétés de la scolarité, quelques incompréhensions sur les délais de dépôt des mémoires ont subsisté en cette année de changement du calendrier universitaire, les directeurs de M2R seront autorisés à indiquer à leurs étudiants retardataires qu'ils peuvent déposer leur mémoire au 30 juin. Cette mesure d'assouplissement est strictement exceptionnelle et ne pourra en aucun cas être renouvelée par la suite. Tout étudiant n'ayant pas déposé son mémoire à temps sera défaillant.

Ces aménagements sont votés à l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention.

- **Modification de la composition du conseil suite à une démission**

Isabelle Hirtzlin, partant en détachement pour 3 ans, démissionne à compter du 1^{er} septembre du conseil d'UFR.

Le suivant sur sa liste (Emeric Lendjel) ne souhaitant pas siéger, c'est Bruno Tinel qui la remplacera.

- **Approbation du cahier des charges de la commission communication**

Ce cahier des charges, disponible en annexe 4, est adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

Le conseil est appelé par Jean-Claude Berthélemy à adopté un accord Erasmus avec l'Université de Padoue, concernant 3 mobilités annuelles d'étudiants et 1 mobilité d'enseignant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Il est par ailleurs proposé que l'économie puisse être indiquée comme l'une des disciplines concernées par un accord cadre de coopération entre Paris 1 et Universitas Indonesia.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 1 voix contre.

Annexe 1

Projet de renforcement de l'encadrement des étudiants en L1

Soumis au Conseil d'UFR du 16 juin 2011

De nombreuses tentatives ont été faites pour réduire l'échec en L1, avec pour l'instant un succès limité.

- Nous n'arrivons pas pour l'instant à capter l'attention des étudiants en risque d'échec sur la nécessité pour eux de travailler plus pour réussir ;
- Parmi ceux dont nous arrivons à capter l'attention, un grand nombre reconnaît un manque de travail ;
- Certains reconnaissent des lacunes en mathématiques.

Les dispositifs mis en place pour l'instant sont :

1. dans le cadre licence, le système des tuteurs mis en place par Claude Bressand, dont les grandes lignes sont les suivantes :
 - Pendant les 3-4 premières semaines de TD, le chargé de TD ramasse chaque semaine les préparations écrites (ou plutôt les photocopies de ces préparations de façon à ce que l'étudiant puisse suivre la correction sur sa feuille de travail) de tous les étudiants relatives à une partie du programme de TD annoncée à l'avance. Ces préparations sont remises la semaine suivante évaluées (lettres A,B,C tenant compte des connaissances, de la rédaction, du raisonnement).
 - Les étudiants sont systématiquement interrogés au tableau pour venir exposer leur préparation. Sur cette base, les autres étudiants du groupe donnent leur avis, et le chargé de TD intervient pour corriger les erreurs, compléter les réponses.
 - Au bout d'un mois, une 1^{ère} interrogation écrite intervient, d'une durée d'une ½ heure environ, portant sur des questions essentielles traitées les semaines précédentes en TD.
 - Sur la base de ces matériaux, le chargé de TD propose à 1/3 environ des étudiants, ceux dont les résultats sont les plus médiocres, de poursuivre la remise de préparations les semaines suivantes, en se faisant assister dans leur travail par un tuteur. Un tuteur correspondant du TD était désigné, et le travail avec celui-ci devait procéder en 2 sous-groupes de 4-5 étudiants. Les étudiants devaient aussi s'engager à suivre le cours en amphi.
2. Le renforcement du rôle du directeur des études L1-L2, qui convoque les étudiants en difficulté pour examiner avec eux les raisons de leur échec et en tirer les leçons ; Nicolas Canry a ainsi convoqué 250 étudiants, mais tous ne se sont pas manifestés. Ceux qui se sont manifestés on reconnu pour une grande part un manque de travail faute de motivation.

Le constat qui est fait suggère que, pour une part non négligeable, les étudiants qui arrivent en L1 n'ont pas encore la maturité suffisante pour se prendre en mains et ont besoin de se sentir plus guidés et encadré. Partant de ce constat, il est proposé de renforcer le dispositif

déjà mis en place par un système d'enseignants référents.

Chaque enseignant référent aurait à sa charge la supervision des étudiants de 3 groupes de TD, selon un système inspiré de celui des professeurs principaux dans les lycées. Chaque étudiant aurait ainsi dès le début de l'année un enseignant à qui s'adresser en cas de difficultés et ses résultats seraient suivis par cet enseignant. En application des règles votées par le CA, un enseignant référent bénéficierait pour cette responsabilité d'une prime ou décharge de 18 HETD (le CA prévoit pour les enseignants référents 18 HETD de prime ou décharge par tranche de 100 étudiants). Ce système s'appliquerait à tous les groupes de TD en dehors de ceux des classes préparatoires à l'ENS Cachan, qui ont des professeurs principaux dans leurs lycées.

Les modalités précises seraient les suivantes :

1. L'enseignant référent devrait être un professeur ou un maître de conférence.
2. L'enseignant référent devrait être chargé de TD dans une matière du 1^{er} semestre de la L1 pour les 3 groupes de TD pour lesquels il serait référent, de sorte à garantir un contact régulier tout au long du 1^{er} semestre avec les étudiants. Pour que le système fonctionne, il est donc nécessaire que 9 professeurs ou maîtres de conférence y adhèrent et acceptent de faire 3 TD au 1^{er} semestre de L1.
3. L'enseignant référent aura, la première semaine du semestre (quand il n'y a pas encore de TD), une séance de 1h30 avec chacun de ses trois groupes pendant laquelle :
 - il informera en détail les étudiants sur tout ce qu'ils doivent savoir sur le fonctionnement des études à l'université et notamment le règlement du contrôle des connaissances
 - il collectera leurs adresses personnelles email (ou postales s'ils n'ont pas d'accès à l'email) et leurs numéros de téléphone portables ou fixes
 - il administrera un petit test de mathématiques préparé par Claude Bressand (voir plus loin)
4. Par la suite, l'enseignant référent devra recevoir en temps réels, de la part des autres chargés de TD, tous les éléments de notation de contrôle continu des étudiants dont il a la charge, de sorte à être en mesure d'alerter précocement les étudiants en difficulté.
5. Il participera obligatoirement aux jurys d'examen afin d'éclairer les décisions du jury sur les cas particuliers nécessitant discussion.
6. Il communiquera à Nicolas Canry toutes informations utiles pour que celui-ci puisse améliorer l'efficacité de ses convocations d'étudiants en difficultés.

Pour que le système fonctionne bien il faut une bonne coordination avec ceux mis en place par Claude Bressand et Nicolas Canry ainsi que par les responsables d'équipes pédagogiques. A ce titre :

1. Le directeur des études L1-L2 (Nicolas Canry) jouera le rôle de coordinateur des enseignants référents, afin que les pratiques des uns et des autres soient harmonisées.
2. Il devra être très clair pour les étudiants que s'ils ne répondent pas aux demandes qui leurs sont formulées, notamment par Nicolas Canry, toutes demandes de dérogations à la règle des trois inscriptions leur sera refusée.
3. Les activités organisées par Claude Bressand devront être coordonnées avec les enseignants référents, qui recevront tous les éléments de notation collectés par lui dans les premières semaines du semestre.
4. Afin de prévenir autant que possible les risques de « décrochage » rapide en raison de lacunes en mathématiques, des séances de rappel de mathématiques seront organisées pendant la semaine précédant la rentrée, à raison de 3*2h de cours par division. Le test de mathématique passé pendant la première semaine indiqué plus haut permettra alors de vérifier le niveau en mathématiques des étudiants et d'identifier précocement ceux qui auront des difficultés.

5. Les tuteurs encadrés par Claude Bressand pourraient être amenés à concentrer leur activité sur les mathématiques et les statistiques, y compris au 2^{ème} semestre sous forme de préparation à la 2^{ème} session d'examen dans ces matières.
6. Les activités de contrôle continu en TD devront faire l'objet d'une harmonisation, avec notamment obligation de communiquer en temps réels aux enseignants référents tous les éléments de notation de contrôle continu de leurs étudiants, et rappel de la nécessité de fournir au moins 3 éléments de contrôle continu répartis tout au long du semestre

Annexe 2

Accord
pour une délocalisation de diplôme entre
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
France,
et l'Université Galatasaray,
TURQUIE,

applicable au diplôme suivant :

Licence d'économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PREAMBULE

L'Université Galatasaray, université publique turque et francophone (ci après « Galatasaray ») et l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (ci-après « Paris 1 ») ont une longue pratique et intense pratique de coopération, notamment dans le cadre du consortium d'appui à l'Université Galatasaray. Paris 1 est membre fondateur de ce consortium et en assume depuis sa fondation la fonction de coordination. Afin d'approfondir et mieux institutionnaliser cette coopération, et conformément aux engagements exprimés dans la convention du consortium, il a été décidé de mettre en place un programme délocalisé de licence (L3) de Paris 1 au sein du département d'économie de Galatasaray.

Cette formation sera sanctionnée par le diplôme français de Licence Economie-Gestion, mention Economie délivrée par Paris 1. Comme le montre un examen approfondi des maquettes des formations de L3 d'économie de Paris 1 et des trois premières années de la «Lisans » d'économie de Galatasaray, il y a une très grande adéquation entre les deux programmes. Ce qui permet de mettre en place un programme délocalisé exclusivement avec les cours existant dans la maquette de « Lisans » d'économie de Galatasaray.

Cet accord fixe les modalités de la formation, l'organisation des enseignements, la langue de formation, le recrutement des étudiants, les règles des examens, le contrôle de connaissance et de délivrance du diplôme et les conditions d'accueil des enseignants échangés. Cette convention se conforme aux règles appliquées par les Universités signataires.

ARTICLE 1 : Modalités de la formation

La totalité de la formation relative à la Licence ès-Sciences Economiques de Paris 1 se déroule dans les locaux de Galatasaray. Une mobilité à l'Université Paris 1 peut être envisagée dans le cadre du programme européen d'échanges d'étudiants 'Erasmus'.

ARTICLE 2 : Organisation des enseignements

Les enseignements sont dispensés conformément aux maquettes de la Licence ès-Sciences Economiques de l'UFR 02 Economie de Paris 1 par le département d'Economie de Galatasaray. Au vu des maquettes en cours de « Lisans » d'économie de Galatasaray, il n'est pas prévu de créer de cours spécifiques pour le diplôme délocalisé.

Des enseignants de Paris 1 auront aussi la possibilité de dispenser des enseignements à Galatasaray. Comme il s'agit de diplôme de Paris 1, les heures d'enseignements effectuées par les enseignants de Paris 1 à Galatasaray dans le cursus de la licence délocalisée pourront être intégrées dans leurs services statutaires. Les délégations et les missions de longues durées pourront être mises en place conformément aux engagements pris dans la convention du consortium.

Les crédits ECTS correspondant à chaque enseignement répondent aux exigences européennes et aux normes juridiques existantes dans les deux pays.

Le cursus d'enseignement de la licence délocalisé d'Economie-Gestion, mention Economie figure en annexe du présent accord.

ARTICLE 3 : Langue de la formation

La langue principale de l'enseignement est le français. Néanmoins, certaines options pourront être dispensées en turc et/ou en anglais.

ARTICLE 4 : Recrutement des étudiants

Les étudiants sont recrutés parmi les étudiants régulièrement inscrits à Galatasaray dans le département d'Economie. Ils sont titulaires du Baccalauréat ou d'un titre équivalent.

Une commission mixte de l'UFR d'économie de Paris 1 et du département d'économie de Galatasaray est formée pour superviser la mise en place de cette convention. Elle établit la liste des étudiants de l'Université de Galatasaray autorisés à s'inscrire dans le cursus de la licence délocalisée.

Le nombre d'étudiants inscrits n'excèdera pas vingt par promotion les deux premières années. Par la suite ce nombre pourrait être reporté à trente avec l'accord des deux parties.

Les étudiants inscrits dans ce cursus sont régulièrement inscrits dans leur établissement d'origine et dans l'Université Paris 1 et y acquittent les droits d'inscription réguliers des deux établissements.

ARTICLE 5 : Examens, contrôle des connaissances, délivrance du diplôme

Chaque semestre, les notes obtenues par les étudiants de l'Université de Galatasaray sont transmises à l'université Paris 1 et intégrées dans le parcours correspondant de la licence.

Le secrétariat pédagogique et administratif de la licence concernée est chargé de la gestion administrative des inscriptions et du suivi pédagogique.

Le jury de l'Université Paris 1 valide chaque semestre les unités obtenues.

L'attribution du diplôme de Licence de Paris 1 sera décidée par un jury mixte composé de deux représentants de chacune des deux établissements. Ce jury organisera aussi un grand oral à Istanbul à la fin de la troisième année de la « Lisans » de Galatasaray.

Les étudiants titulaires du diplôme de licence (L 3) d'économie pourront poursuivre leurs études de master (M1) à l'Université Paris 1 selon les conditions normales d'inscriptions en vigueur et s'ils répondent aux critères d'admission des formations auxquelles ils souhaitent postuler.

Les deux institutions valident les résultats obtenus par les étudiants. Pour le cursus de la licence Economie-Gestion, mention Economie (VET 0211-0221-023L) de Paris 1, s'applique le règlement de contrôle des connaissances adopté, le 25 octobre 2010, par le conseil d'administration de Paris 1 (voir l'annexe de cet accord), à l'exception des articles II-3 et II-4, III-2, IV-2, V-2 et X.

ARTICLE 6 : Conditions d'accueil des enseignants échangés

Le financement des mobilités des enseignants participant aux enseignements fera l'objet de décisions annuelles entre les deux établissements. Les deux parties sont invitées à solliciter les organisations extérieures (Ministères, ville, Conseils Régionaux), le consortium d'appui à l'Université de Galatasaray, la Fondation liée à l'Université de Galatasaray et le programme européen d'échanges « Erasmus ».

ARTICLE 7 : Validité et durée de l'accord

Le présent accord est fait en quatre exemplaires identiques, dont trois en langue française pour les deux parties et pour le Ministère français d'Enseignement Supérieur et de Recherche et un en langue turque pour le Conseil d'Enseignement Supérieur turc.

La durée du présent accord est de 4 années universitaires. L'accord est reconductible par période quadriennale. En cas de désaccord entre les parties, il sera mis un terme, par courrier recommandé, à cet accord avec un préavis de un an.

L'accord prendra effet à compter du début de l'année universitaire 2011/2012.

Fait à Paris, le
Pour l'Université Paris 1,
Panthéon-Sorbonne,

Le Président

Jean-Claude COLLIARD

Fait à Istanbul, le
Pour l'Université Galatasaray

Le Recteur

Ethem TOLGA

Maquette Licence délocalisée à Galatasaray

Paris 1		Galatasaray		
Cours	heures	ECTS	Cours	heures
semestre 1				
Intro générale à l'économie	39+18=57	5	Introduction à l'économie E101	70
Pb éco contemporains	26+17,5=43,5	4	Methodologie E113	28
comptabilité d'entreprise	26+18=44	4	Comptabilité financière E116	42
statistiques et informatique 1	26+34=60	5	Introduction aux statistiques E109	28
mathématiques 1	26+24=50	5	Analyse mathématique E103	28
langues	0+18=18	3	Algèbre linéaire E105	56
Découverte (option)	39+0=39	4	Introduction aux sciences sociales E107	28
	311.5	30		280
semestre 2				
théo. Écon. Comparées:prix et répartition	26+18=44	5	Macroéconomie 1 E102	70
microéconomie	26+18=44	5	Microéconomie 1 E201	70
comptabilité nationale	39+18=57	6	Fonc. à plusieurs varia. E104	56
projet tutoré	0+22,5	5	Program. Informa. en éco 1 E213	28
langues	0+18=18	3	Langues 1	56
methodologie	19,5?	2	Méthodologie 2 E114	28
découverte:gestion	26+0	4	langues 2	56
	231			364
semestre 3				
macroéconomie	39+18	6	Macroéconomie II E202	70
éco monétaire et financière	26+18	6	Monnaie et finance E211	28
éco du budget, fiscalité, protection sociale	26+18	6	Eco du financement public E461	28
mathématiques 2	39+24	5	Equations différentielles E210	56
langues	0+18	2	Langues 3	56
terminologie écon. Anglaise	19,5+0	1	langues 4	56
Découverte	39+0	4	cours optionnel	28

semestre 4	micro: interactions et coordina	39+18	4	Microéconomie II E202	70	7
	économie et pol. Européennes	26+18	4	Eco. de l'UE E455	28	4
	théo. Écon. Comparées:accumulation, crise et regulation	26+18	4	Courants et methodes en éco. E 204	28	3
	statistiques 2	26+24	4	Statistiques mathématiques E 207	56	5
	projet tutoré	22.5	5	Théorie Monétaire	28	3
	option	26	3	Histoire économique E106	28	3
	langues	0+18	2			
	découverte	39	4	cours optionnel	28	5
		300.5			266	31
semestre 5	macroéconomie:croissance	39+18	5	Théories de la croissance E303	42	5
	statistiques 3	26+18+24	5	Econométrie 1 E305	42	5
	commerce international 1	39+18	5	Economie internationale E317	42	5
	langues	0+18	3	Langues 5	56	2
	cours optionnel	39	4	Recherches économiques app. E 309	28	3
	cours optionnel	39	4	Marché financier E481	28	3
	cours optionnel	39	4	Sociologie économique	28	2
				Histoire de la pensée éco. I E307	28	3
				Cours optionnel	28	2
		317 ou 335			322	31
semestre 6	histoire de la pensée écon.	39+18	5	Histoire de la pensée éco. II E308	42	3
	relation monétaire internatio.	39+18	5	Finance internationale E318	42	5
	théo. des organisa. et des marchés	39+18	5	Grand oral	0	6
	langues	18	2	Stratégie, firmes et marchés	28	4
	intro à l'économétrie	26+18+24	4	Langues 6	56	2
	option	26	4	Econométrie II E306	42	5
	option:dossier ou stage	0+26	5	Macroéconomie dynamique E316	42	5
		295			252	31

Annexe 3

Note à l'attention du Conseil d'UFR sur l'introduction d'un parcours spécifique « Design » dans le master professionnel EGPC

1. Pourquoi ce nouveau parcours ?

Le parcours design a été créé par un partenariat entre l'université de Paris I et l'école supérieure des arts appliqués et des métiers d'art, dite Ecole nationale Olivier de Serres. Le principe est de permettre à quelques étudiants issus de l'enseignement supérieur professionnel de pouvoir suivre le Master EGPC mais aussi à certains étudiants de Paris I de pouvoir à l'occasion du suivi de ce même master de bénéficier d'une formation professionnelle supérieure en design. Les uns comme les autres ont donc accès au diplôme de maîtrise EPGC avec une mention particulière : parcours Design.

Ce nouveau parcours est important car il traduit aujourd'hui l'ouverture que le design offre à de nombreux diplômés des disciplines artistiques et d'économie ou de gestion de la culture un accès vers les secteurs aujourd'hui considérés comme créatifs au sens donné par l'union européenne.

2. Comment s'insère ce nouveau parcours

Pour els étudiants venant de Paris I cela signifie que dès leur première année de maîtrise, il suivent trois ateliers de designs(un par trimestre) dans le cadre de l'Ecole Olivier de Serres, débouchant sur la mise en place de trois projets. Au cours de la seconde année de Master, ils auront accès à trois autre ateliers de design qui correspondent pour eux aux options. Tous ces ateliers sont effectués dans el locaux de l'école Olivier de Serres et à sa charge.

Pour les étudiants de l'Ecole Olivier de Serres, qui sont au départ détenteurs du diplôme d'enseignement supérieur d'arts appliqués, ils suivent au niveau du M1 deux de nos enseignements (Economie de la culture, Economie du numérique et de la créativité) plus deux enseignement spécifiques donnés dans le cadre de l'Ecole Olivier de Serres : Droit des affaires et Comptabilité. Au cours de la seconde année de M2, ils suivent l'intégralité du programme prévue par le mastère EGPC

Il est à noter que dans un cas comme dans l'autre, le passage du M1 au M2 n'est pas automatique et suit ici la procédure de recrutent prévus par l'Université de Paris I.

En 2010-2011 quatre de nos étudiant sont suivi ce parcours et deux étudiants de l'Ecole Olivier de Serres ont suivi le parcours. Normalement ces six étudiants seront accueillis en M2.

3. Tous les coûts additionnels sont supportés par l'Ecole Olivier de Serres

Il est donc à relever que tous els coûts additionnel sont pris en charge par Olivier de Serres, dès lors qu'il y a nouvel enseignement, qu'il s'agisse des coûts budgétaires ou des moyens en salles et équipements (qui sont très importants dans les ateliers de design).

Pour l'université de Paris I cela se traduit par l'accueil de deux étudiant supplémentaire en M1 (et pour quelques cours seulement) et deux étudiants supplémentaires en M2 pour l'ensemble des cours, l'effectif de référence étant comme prévu dans le contrat quadriennal de vingt étudiants au départ.

Xavier Greffe, Directeur du master EGPC 1 Juin 2011

1.1 – Pilotage : conseil de perfectionnement, jury, etc.

Le conseil de perfectionnement comprend sept personnes :

- Mme D. Capdepuy, Directrice des finances, Musée d'Orsay
- M. Olivier Cazenave, Directeur général de la Documentation française
- M. Jacques Driencourt, Producteur audiovisuel, Président de Berfilms
- M. Xavier Greffe, Professeur à l'Université de Paris I
- M. PM Menger, Directeur de recherches au CNRS, directeur d'études à l'EHESS
- Mme F. Roussel, Directrice du marketing, Opéra National de Paris
- Mme Nathalie Sonnac, Professeur à l'Université de Paris II

Le jury comprend l'ensemble des enseignants du Master. Des professionnels extérieurs peuvent participer à la soutenance des rapports de stage lorsqu'ils ont été les maîtres de stage.

1.2 – Dispositif d'évaluation des enseignements : modalités de mise en œuvre, conséquences

Dans le S3, les deux unités U1 (six enseignements obligatoires) et U2 (trois enseignements optionnels) donnent lieu à la fois à un contrôle continu et à des contrôles terminaux (éventuellement sous la forme de soutenance de dossiers). Les enseignements de la première unité apportent trois ECTS chacun, et ceux du second groupe quatre ECTS, ce qui conduit à un total de 30 ECTS. Le S3 s'étend du 15 septembre à Noël.

Dans le S4, les trois unités donnent lieu à un contrôle continu pour le séminaire de préparation des dossiers (5ECTS), la rédaction et la soutenance du dossier qui consiste dans la définition d'une maquette de produits culturels (10 ECTS) et le stage à travers la présentation et la soutenance du rapport de stage (15 ECTS.)

Compte tenu de ces dispositions, le Master applique la réglementation des Masters définie par l'Université de Paris I.

1.3 – Données et indicateurs

➤ Flux observés

En M₂ la moyenne a été de 20 étudiants par promotion sur les sept promotions (six passées et une qui commence).

Le M₁ étant à ce jour indifférencié à Paris I il est difficile d'établir des comparaisons par rapport à l'entrée dans le S1 du M₁ (environ 350 étudiants)

➤ Origine des étudiants : mobilité géographique cursus antérieur

Concernant l'origine géographique :

- Université Paris I : 30%
- Région parisienne : 15%
- Province : 30%
- Etranger : 20% (essentiellement Japon, Chine, Europe de l'Est, Italie)

Concernant l'origine par filières :

- Filières d'économie et de gestion : 40%
- Filières de droit et d'administration : 15%
- Filières littéraires (lettres, histoire de l'art et médiation culturelle) : 20%
- Institut d'études politiques : 20%
- Ecole de commerce : 5%

➤ Modalités de recrutement

Le Master est ouvert aux titulaires d'un M₁ d'économie ou de tout diplôme jugé équivalent. Le recrutement est effectué par un jury associant universitaires et professionnels en juillet au vu d'un dossier comprenant le CV, les travaux écrits des années antérieures et un projet de développement d'un produit culturel (3 pages), et après un entretien de 30 minutes.

Certains étudiants ont déjà été admis après validation des compétences, d'abord par la commission mise en place par l'université, puis par la procédure décrite ci-dessus.

Les étudiants qui n'ont pas suivi le M₁ d'économie doivent rattraper le cours d'économie des arts et médias enseigné en M₁ au titre de mise à niveau, et choisir parmi les options possibles le séminaire de Microéconomie appliquée à la culture.

➤ Déroulement du cursus : abandons, réorientation, redoublement, passage dans l'année supérieure, obtention du diplôme

Au cours des six promotions, trois cas d'abandon ont été constatés seulement, et trois redoublements (en général dus à la naissance d'enfants).

Il a été constaté quelques réorientations - après le Master - essentiellement en faveur de la préparation de concours administratifs.

Les taux de succès à la fin du Master sont d'environ 90%, les échecs étant dus pour l'essentiel alors à des abandons en cours de scolarité.

➤ Sortie du cursus : insertion professionnelle, concours, poursuite d'études

L'insertion professionnelle s'effectue dans les entreprises (45%) et institutions culturelles (25%) (Musées, Associations, Entreprises des industries musicales, compagnies de théâtre, etc.). On doit relever ici qu'une proportion non négligeable d'étudiants (au moins 15%) se sont dirigés vers les collectivités locales sur des emplois qui n'ont pas nécessairement de liens avec le domaine de la culture, notamment du fait du recrutement par concours.

En termes d'emplois, les étudiants accèdent à des postes tels que chargé d'étude, chargé de production, assistant de production, adjoint de direction, chef de produit...

Concernant la poursuite d'études :

- deux étudiants se sont inscrits en thèse,
- plusieurs étudiants sont partis dans les centres régionaux de formation des personnels administratifs,
- une étudiante a poursuivi des études en 2^{ème} année du MBA de l'ESSEC (programme grande école).

I.4 – Bilan des partenariats avec des établissements étrangers

La dimension internationale est importante, tant du point de vue de la présence d'étudiants étrangers, que des liens des enseignants avec les universités étrangères (plusieurs d'entre eux sont professeurs associés permanents à Auckland, Tokyo, Turin et Venise). Plusieurs projets et échanges d'étudiants ont eu lieu, en permanence sur le thème des paysages culturels, quinze étudiants japonais ayant passé un mois avec nos étudiants en 2007-8

Annexe 2. PROTOCOLE D'ACCORD Entre L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE Et L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS APPLIQUES ET DES METIERS D'ART

Article 1 : Objet de la convention

L'université Paris 1 et Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art s'associent afin d'assurer la formation de leurs étudiants dans le domaine de l'économie et du design.

Dans cette perspective, le présent protocole a pour objet de permettre aux étudiants des deux institutions d'obtenir le Master d'économie - Spécialité « produit culturel » - Parcours « management du design » de L'Université Paris 1 après en avoir suivi les enseignements.

Article 2 : Admission

L'admission dans le cursus est prononcée à l'unanimité par un jury commun comportant le directeur de la spécialité « produit culturel » et la directrice de l'ENSAAMA, ou par délégation, le responsable du parcours. L'effectif du parcours « management du design » est limité à dix étudiants (5 +5). Ce nombre peut-être modifié par un avenant au présent protocole.

Les élèves de l'ENSAAMA s'inscrivent administrativement à l'Université Paris 1 dans le département d'économie et y paient les *droits d'inscription secondaire*, sans préjudice de leur inscription auprès de l'ENSAAMA.

Article 3 : Organisation pédagogique

Conformément à la maquette habilitée par le ministère, les étudiants de l'ENSAAMA inscrit à Paris 1 devront valider quatre cours spécifiques ; les étudiants de Paris 1 bénéficient chaque semestre d'enseignements à l'ENSAAMA.

Les dates de rentrée à l'ENSAAMA et à l'Université peuvent être distinctes : les étudiants du parcours sont réputés suivre l'intégralité des cours.

Les enseignements et les activités afférentes (tutorat, contrôle des connaissances, soutenance de mémoire) peuvent avoir lieu à l'ENSAAMA ou dans un des sites de l'université dévolu au département d'économie.

Article 4 : Coût

Chaque établissement finance les cours correspondant aux maquettes habilitées de ses diplômes nationaux. Les cours spécifiques ont vocation à être financés par la taxe d'apprentissage collectée par le diplôme.

Article 5 : Cohabilitation niveau MASTER

Dans la perspective de la mise en place des Master d'Economie à l'Université Paris 1, des discussions seront poursuivies en vue de finaliser une cohabilitation privilégiée entre l'UFR d'Economie de cette Université et l'ENSAAMA dans le Domaine Economie.

Article 6 : Durée

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il peut y être mis fin par accord écrit entre les deux parties ou par dénonciation unilatérale, notifiée par écrit, au moins 6 (six) mois à l'avance à l'autre partie pour l'année M1. Dans ce cas, l'année M2 restera ouverte une année supplémentaire pour permettre aux étudiants en première année du parcours pourront valider le diplôme.

Ce protocole prend effet à la date du 1^{er} septembre 2010.

Annexe 3. AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD

dans le cadre d'une coopération partagée pour délivrance du diplôme de Master d'économie - Spécialité « produit culturel » - Parcours « management du design »

Article 1 : frais de fonctionnement de l'année 2010-2011

L'ENSAAMA finance les cours spécifiques au niveau M1 (2 x 20 HCM de comptabilité et droit des affaires).

Les élèves de l'ENSAAMA qui s'inscrivent administrativement à l'Université Paris 1 dans le département d'économie sont dispensés des droits d'inscription, par analogie avec les cohabilitations,

R. Casteloot
 Contrôleur de gestion

FICHE ANALYSE DES COUTS Diplôme national habilité
PROJET de création de parcours , options , nouveaux enseignement

UFR :	02	025U	Master d'Economie Spécialité gestion des produits culturels parcours management du design
codification APOGEE du diplôme :			
Effectifs étudiants :	15+4		
Nbre de groupes :	1+1	Taille des groupes :	15+4
Site de l'enseignement :	MSE	Salles :	?
			+ENSAAMA / Olivier de Serres

LES CHARGES

Coûts variables selon les effectifs étudiants	Les coûts directs de personnel				
	Coûts des personnels enseignants engagés pour la réalisation du diplôme				
	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	TD	autres	Total en HETD
					C

Professeurs de Paris 1	Simulation à partir d'un grade : heures statutaires : oui / non				
Maîtres de conférence	Simulation à partir d'un grade : heures statutaires : oui / non				
vacataires extérieurs (fonctionnaires ou non)			100		

Autres coûts de personnels engagés pour la réalisation du diplôme					
IATOSS (part d'activité à estimer) contractuels (projets de contrats de travail remis à la DRH)					
	Nbre IATOS	Coûts salariaux chargés mensuels		Nbre Heures ou %	(

Les quotes-parts des coûts fixes / mission d'enseignement

coûts fixes

* quote-part au fonctionnement des services centraux de l'Université (clé de répartition proposée : effectifs étudiants)

Coûts des personnels enseignants engagés pour la réalisation du diplôme		Nbre enseignants	Nbre Heures CM	TD	autres	Total en HETD
Professeurs de Paris 1	<i>Simulation à partir d'un grade :</i> heures statutaires : oui / non					
Maitres de conférence	<i>Simulation à partir d'un grade :</i> heures statutaires : oui / non					
vacataires extérieurs (fonctionnaires ou non)			100			

Autres coûts de personnels engagés pour la réalisation du diplôme		Nbre IATOS	Coûts salariaux chargés mensuels	Nbre Heures ou %
IATOSS (part d'activité à estimer)				
contractuels (projets de contrats de travail remis à la DRH)				

--

<p>* quote-part au fonctionnement des services centraux de l'Université (clé de répartition proposée : effectifs étudiants)</p>
<p>* quote-part au fonctionnement des services de l' UFR (clé de répartition proposée : effectifs étudiants) Il s'agit de frais de reprographie , missions , documentation , téléphone ...</p>
<p>* quote-part à l'utilisation des locaux selon la nature , le nombre de places , la durée de la formation , à partir des coûts des bâtiments /m2 ou par étudiant selon le site</p>

--

* quote-part au fonctionnement des **services de l' UFR** (clé de répartition proposée : effectifs étudiants)

Il s'agit de frais de reprographie , missions , documentation , téléphone ...

* quote-part à l'utilisation des locaux selon la nature , le nombre de places , la durée de la formation , à partir des coûts des bâtiments /m2 ou par étudiant selon le site

FICHE ANALYSE DES COUTS Diplôme national habilité

PROJET de création de parcours , options , nouveaux enseignements

UFR :	02	Master d'Economie Spécialité gestion des produits culturels parcours management du design
codification APOGEE du diplôme :	025U	
Effectifs étudiants :	15+4	
Nbre de groupes :	1+1	Taille des groupes : 15+4
Site de l'enseignement :	MSE	Salles : ?
		+ENSAAMA / Olivier de Serres

LES CHARGES

--

Les coûts directs de personnel

Annexe 4

Cahier des charges de la

COMMISSION COMMUNICATION

Soumis au conseil d'UFR du 16 juin 2011

1) Les objectifs

Valoriser :

Les études en Economie à Paris 1 de la licence au doctorat

Améliorer :

- la clarté des messages
- le choix du canal de transmission
- le feed back

2) Les principaux acteurs et les ressources

- le public visé : les Biatoss, les personnels enseignants, les étudiants.
- le périmètre (interne ; externe).
- les moyens : techniques, humains... :
 - * les différents salons de l'enseignement sup.; les plaquettes et brochures ; le fil de Paris 1 ; la messagerie électronique ; le site internet; l'intranet (ENT) ; les EPI...
 - * les services fonctionnels : Service de la communication, service TICE...
 - * les réseaux d'anciens étudiants, les associations étudiantes...

3) Les moyens

- deux demi-journées pour la préparation des commissions.

Quelques points à aborder :

- la création de brochures, plaquettes, du L au M.
- les moyens de diffusion de l'information sur les masters proposés par l'UFR.
- l'amélioration de la transmission des informations aux personnels administratifs et enseignants (intranet, transmission de l'information via les commissions...)
- la mise en place d'un intranet entre les membres du personnel de l'UFR02.
- la mise en place d'un système de centralisation et diffusion des offres et demandes de chargés de TD.
- la mise à jour des informations relatives à l'offre de formation de l'UFR, sur le site de Paris 1.
- ...